

Mauguio, le 29 février 2020

**Marie-Anne FRANCOIS**  
**Présidente de la CARPIMKO**  
**Place Charles de Gaulle**  
**78882 Saint Quentin-en-Yvelines Cedex**

**Objet : Jours de carence-épidémie du coronavirus**

Madame la Présidente,

Le décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020 portant adoption de conditions adaptées pour le bénéfice des prestations en espèces pour les personnes exposées au coronavirus dispose dans son article 1 du texte que *"afin de limiter la propagation de l'épidémie de 2019-n-Cov les assurés qui feront l'objet d'une mesure d'isolement, d'éviction ou de maintien à domicile et se trouvent dans l'impossibilité de travailler peuvent bénéficier, au titre d'arrêt de travail, des indemnités journalières"* prévues par le code de la sécurité sociale. Le décret précise que la durée maximale de versement est limitée à 20 jours. Ledit texte permet aux assurés de percevoir une indemnité dès le premier jour d'arrêt.

En contact quotidien avec des patients porteurs de pathologies variées, nous pourrions, sans le savoir, être contaminés par le coronavirus malgré toutes les procédures de protection que nous mettons en œuvre. Nous serions alors soumis à des mesures de quarantaine ce qui induirait bien sûr des problèmes de trésorerie et plus largement dans la vie quotidienne dans le cadre de la carence de 90 jours qui nous est appliquée.

Dans ce contexte spécifique, il apparaît nécessaire que nos réserves soient utilisées pour abolir cette carence et que notre situation soit ainsi alignée sur celle des salariés privés et des fonctionnaires.

Ces événements permettent d'ailleurs d'étayer et de conforter nos inquiétudes quant à l'utilisation future de nos réserves dans le cadre de la réforme des retraites. Demain, nous ne pourrons plus utiliser de façon libre et autonome ces fonds notamment pour soutenir les professionnels en difficultés. Ces réserves sont pourtant le fruit de nos efforts collectifs et les conséquences vertueuses d'une gestion saine et rigoureuse. Nous continuerons tout de même d'être impactés par la carence, par des charges croissantes.

Je vous remercie de l'attention que vous pourrez porter à ces éléments afin que les ressortissants de la Carpimko qui seraient éventuellement impactés par le coronavirus puissent être protégés.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations sincères

**Ghislaine SICRE**

**Présidente de Convergence Infirmière**

